



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-137288>

Département(s) de publication : 10

Annonce n° 24-137288

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Troyes

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21100374400011

Ville : TROYES

Code postal : 10000

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : VILLE DE TROYES

Département(s) de publication : 10

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=34137>

Identifiant interne de la consultation : 2025CESU

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Bruno Baudoux

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Le formulaire DC1 - Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants, joint au dossier de consultation. En cas de groupement momentané d'entreprises (cotraitance), un acte d'habilitation du mandataire devra être joint et devra être signé par les cotraitants afin que celui-ci puisse valablement signer le contrat au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement. Cet acte pourra être signé manuscritement puis scanné pour une transmission électronique lors du dépôt du pli. Au moment de l'attribution, le mandataire devra produire à la demande du pouvoir adjudicateur dans un délai fixé par ce dernier, ledit document signé électroniquement assorti de son certificat électronique. Copie de la délégation de pouvoir /signature autorisant le signataire à engager la personne qu'il représente, le cas échéant,

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Le formulaire DC2 - Déclaration du candidat individuel ou membre du groupement, joint au dossier de consultation,
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années pour la réalisation de contrat de même nature, indiquant le montant, la date et le destinataire public. Attestation d'assurance relative à la responsabilité civile professionnelle en cours de validité. Habilitation du candidat par l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP), à émettre des chèques emploi service universel préfinancés, ayant la nature de titres spéciaux de paiement à valeur prédéfinie et à en assurer le remboursement en application des articles L.1271-1, R.1271-8 et suivants du Code du Travail.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 02/01/2025 à 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Un groupement de commandes a été constitué entre la Ville de Troyes, le Centre Municipal d'Action sociale de Troyes et Troyes Champagne Métropole en vue du lancement de la présente consultation visant à retenir un prestataire en capacité de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement. Dans ce cadre, la Ville de Troyes assure les fonctions de coordinateur du groupement et est, à ce titre, chargée de l'élaboration du dossier de consultation, de son lancement, de la sélection des candidatures et des offres, de la signature du contrat et de sa notification, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera ensuite de sa bonne exécution.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : ACCORD-CADRE MONO ATTRIBUTAIRE RELATIF A L'ACHAT ACHATS DE CESU PREFINANCES POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE TROYES, DU CMAS ET DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE-.

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Un groupement de commandes a été constitué entre la Ville de Troyes, le Centre Municipal d'Action sociale de Troyes et Troyes Champagne Métropole en vue du lancement de la présente consultation visant à retenir un prestataire en capacité de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement. Dans ce cadre, la Ville de Troyes assure les fonctions de coordinateur du groupement et est, à ce titre, chargée de l'élaboration du dossier de consultation, de son lancement, de la sélection des candidatures et des offres, de la signature du contrat et de sa notification, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera ensuite de sa bonne exécution. La présente consultation porte sur l'achat de Chèques Emplois Services Universels (CESU) préfinancés, papiers et/ou dématérialisés, à destination des personnes connaissant une situation de handicap au travail et Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE). Cette action s'inscrit dans le cadre de l'activité du service « Prévention - Santé au travail - Handicap » au sein de la Direction des Ressources Humaines mutualisée de la Ville de Troyes, du CMAS de Troyes et de TCM. Les prix de l'accord-cadre sont traités à prix unitaires, sur la base du bordereau des prix unitaires et des quantités réellement livrées pendant toute la durée du marché, en application de l'article R2162-4-2°, avec des montants maximums annuels fixés pour chaque membre du groupement comme suit : Acheteur Montant maximum annuel VILLE DE TROYES 20 000 € HT CMAS DE TROYES 2 000 € HT TROYES CHAMPAGNE METROPOLE 8 000 € HT-.

Lieu principal d'exécution du marché : VILLE DE TROYES TCM CMAS DE TROYES

Valeur estimée (H.T.) : entre euros et 90000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Modalités de financement et de paiement Financement sur budget propre de chaque membre du groupement concerné. Avance : Il ne sera pas alloué d'avance. Le défaut de paiement dans les délais prévus à l'article ci-dessus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéficiaire du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Conformément à l'article R. 2192-31 du Code de la commande publique, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points. Le retard de paiement donne lieu, de plein droit et sans autre formalité, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 euros par retard constaté. Forme juridique de l'attributaire Candidat unique ou groupement de candidats. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Néanmoins, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R. 2142-21-1° du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article R. 2142-21-2° du Code de la commande publique. En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique. Délai de validité des propositions Le délai de validité des propositions est de 150 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. En cas de négociation, le délai de validité des propositions négociées est fixé à 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des propositions négociées. La présentation de variante, quel que soit son objet, n'est pas autorisée dans le cadre de la présente consultation. A défaut, la variante du candidat ou du groupement de candidat sera déclarée irrecevable et rejetée sans être analysée. Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires éventuelles. Modification de détail au dossier de consultation apportées par le pouvoir adjudicateur Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date. Echanges et communications UNIQUEMENT par voie électronique Tous les échanges d'informations entre les candidats et la Collectivité sont effectués par des moyens de communication électronique lorsque la consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication conformément à l'article R.2132-7 du Code de la Commande Publique, principalement par le biais du profil acheteur. Aussi, il est obligatoire pour tout soumissionnaire de s'authentifier sur le site et notamment d'indiquer une adresse courriel électronique valide permettant notamment : - de recevoir les éventuels compléments d'informations de la Ville suite aux questions des candidats ; - de recevoir les éventuelles pièces modifiées du dossier de consultation des entreprises ;

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/12/2024